

Rapport annuel **2022**



CONSEILS
DE QUARTIER

Saint-Sacrement





RAPPORT ANNUEL 2022

TABLE DES MATIÈRES

1	MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
2	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
	2.1 Composition au 31 décembre 2022	4
	2.2 Fonctionnement	4
	2.3 Rôle du conseil de quartier	4
	2.4 Conseillères en consultations publiques	5
	2.5 Limites du quartier.....	5
	2.6 Tableau des principales activités du conseil d'administration en 2022	6
3	RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER	8
4	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
	4.1 Engagement auprès des citoyens et des partenaires	13
	4.2 Communication, information, formation.....	19
	4.3 Histoire et patrimoine	20
	4.4 Aménagement du territoire.....	21
	4.5 Environnement.....	21
	4.6 Vie communautaire	22
	4.7 Sécurité routière et mobilité active	24
5	DEMANDES D'OPINION ET DÉROGATIONS MINEURES.....	25
6	ÉTATS FINANCIERS	26

1 MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration vous présentent le rapport annuel 2022 (janvier à décembre) du conseil de quartier de Saint-Sacrement. Ce rapport rend compte des activités réalisées au cours de l'année et des états financiers du conseil.

Le conseil de quartier remercie tous ceux et celles qui ont assisté aux assemblées et qui ont participé d'une manière ou d'une autre à le guider dans ses résolutions et ses décisions.

Le conseil d'administration tient à souligner la contribution de M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction des procès-verbaux, de même que celles de M^{me} Marie Lagier et de M^{me} Anne Pelletier, conseillères en consultations publiques, pour leur soutien tout au long de l'année.

Il remercie également Mme Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale du district Montcalm – Saint-Sacrement, pour sa participation aux assemblées et son implication dans le quartier ainsi que les administrateurs qui, pour diverses raisons, ont dû quitter en cours de mandat, M. Julien Lépine, M. Pierre-Luc Desmarais ainsi que M. Simon Fortin.

*Le conseil d'administration
du conseil de quartier de Saint-Sacrement*

2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci peut comprendre jusqu'à huit membres élus par la population du quartier. Quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes. Le conseil d'administration peut s'adjoindre en plus jusqu'à trois membres cooptés. La conseillère du district de Montcalm – Saint-Sacrement est membre d'office du conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration du quartier de Saint-Sacrement comptait quatre administratrices et trois administrateurs élus ainsi que deux administrateurs cooptés. Six mandats seront échus à l'assemblée générale de 2023 et trois le seront à celle de 2024.

Membres avec droit de vote

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M ^{me} Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote du district de Montcalm-Saint-Sacrement

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, décembre
--	----------------------------------

2.2 FONCTIONNEMENT

En 2022, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement a tenu dix assemblées ordinaires, trois assemblées spéciales ainsi qu'une assemblée générale.

De ces 14 assemblées, neuf ont eu lieu par visioconférence (janvier à mai, juin et novembre), trois en présentiel (deux en mai et une septembre) et deux en mode hybride (octobre et décembre).

Les [procès-verbaux](#) de ces assemblées sont disponibles sur la page du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur le site Internet de la Ville de Québec. Dix rencontres de travail ont également été tenues par le conseil d'administration pour préparer les dossiers et approfondir certains sujets.

2.3 RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme de consultation constitué selon les dispositions de la [Charte de la Ville de Québec, section IV](#). Il est une personne morale au sens du Code civil du Québec et il est régi, dans la mesure où elle est applicable, par la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38).

2.6 TABLEAU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022

Mois	Réunion	Ville de Québec	Autre activité	Sujet	Date	Nombre de membres du CA
J	AO			1^{ère} Assemblée	11 janv.	7/11
Février	AO		PR	2^e Assemblée – Révision de la norme nickel	1 ^{er} février	8/11
		FO		Initiation à l'urbanisme	3 février	4
	AS			1^{ère} Assemblée spéciale - Fonctionnement	8 février	9/10
		PR		Déneigement – Les réponses à vos questions	9 février	1
		PR		Tramway : plateforme et déplacement	10 février	2
	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	12 février	10
		PR		Tramway : déneigement et autres services	17 février	3
		SI		Politique de viabilité hivernale	17 février	2
Mars	AO DM	SI		3^e Assemblée – Aménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et corridor scolaire	1 ^{er} mars	10/10
		PR		Tramway – insertion secteur avenue Cartier	3 mars	3
		PR		Tramway – intégration boul. René-Lévesque	10 mars	2
			EV	Table de concertation Vélo des conseils de quartier de Québec	14 mars	2
			EV	Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement (AGASS)	15 mars	1
			EV	Association de parents d'élèves du Collège Stanislas de Québec (APECSQ)	16 mars	1
		PR		Tramway – comment ça fonctionne	17 mars	2
	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	19 mars	5
		FO		Collecte des résidus alimentaires	21 mars	4
		RP		Tramway – insertion boulevard René-Lévesque	29 mars	4
	PR		Tramway – insertion boulevard René-Lévesque – résultats de consultation	30 mars	2	
Avril	AG			Assemblée générale annuelle	5 avril	10/10
	AO			4^e Assemblée	5 avril	11/11
		SI		Tramway – insertion boulevard René-Lévesque	6 avril	7
		PR		Tramway : Travaux préparatoires	7 avril	2
		PR		Tramway : Travaux préparatoires – boul. Laurier	11 avril	1
			EV	AGASS	12 avril	1
		PR		Tramway : intégration dans Saint-Roch	14 avril	1
		SI		Outils et pratiques de communication des conseils de quartier	19 avril	1
		PR		Tramway - insertion secteur Saint-Charles-Garnier	20 avril	3
		PR		Tramway : Secteur Laurier	21 avril	1
		AE		Tramway - insertion secteur Saint-Charles-Garnier	21 avril	3
	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	23 avril	8
		PR		Mobilité durable versus la capacité routière	26 avril	2
		PR		Tramway : connexion liens piétonniers et cyclables	28 avril	1
Mai	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	2 mai	4
		FO		Collecte des résidus alimentaires	2 mai	2
	AO	CP DO		5^e Assemblée – Escalier en cour avant et tablier de manœuvre	4 mai	9/11
		RP		Réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys	5 mai	2
			EV	APECSQ	5 mai	1
	AS	SI		2^e Assemblée spéciale - Réaménagement avenue Marguerite-Bourgeoys	9 mai	11/11
			EV	AGASS	10 mai	1
	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	14 mai	5
		EV	Table de concertation Vélo des conseils de quartier de Québec	mai	1	

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement – 25 ans déjà

Mois	Réunion	Ville de Québec	Autre activité	Sujet	Date	Nombre de membres du CA
	AS		PR	3^e Assemblée spéciale – Avenir de l'église Saint-Sacrement	18 mai	10/11
			EV	Tournage vidéo APECSQ - sécurité routière	24 mai	1
			PR	Tramway – Secteur Colline parlementaire	31 mai	2
Juin			PR	Tramway – Secteur Cap-Rouge	1 juin	2
			SI	Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	2 juin	2
			FO	Mandat et fonctionnement d'un conseil de quartier et rôle d'administrateur	6 juin	1
	AO	AE		6^e Assemblée – Corridor scolaire du collège Stanislas	8 juin	6/11
			EV	Table de concertation Vélo des conseils de quartier de Québec	14 juin	1
			EV	Table de concertation Vélo des conseils de quartier de Québec	Sept.	1
Septembre	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	10 sept.	6
	AO	PR		7^e Assemblée – projet <i>Nouvel habitat pour personnes vieillissantes au 1538-1542, boulevard René-Lévesque Ouest</i>	13 sept.	6/11
		CP		Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et constructions	15 sept.	2
			EV	Débat électoral circonscription de Taschereau	19 sept.	1
			EV	Saint-Sacrement en fête	24 sept.	1
			EV	APECSQ	29 sept.	1
	Octobre		PR		AGASS - Projet de dynamisation du chemin Ste-Foy	3 oct.
		PR		Centre des loisirs Saint-Sacrement Plan stratégique - partenaires	4 oct.	1
		RT		Rencontre de travail du conseil d'administration	4oct.	8
			EV	AGASS	11 oct.	1
AO		CP DO		8^e Assemblée - 1538-1542, boulevard René-Lévesque Ouest	11 oct..	6/11
		PR		et projet de dynamisation du chemin Ste-Foy (AGASS)		
		RP		Tramway - Lien temporaire Vimy / Gérard-Morisset	12 oct.	6
			EV	APECSQ	13 oct.	1
		PR		Problématique de stationnement dans le quartier	14 oct.	1
		RT		Rencontre de travail du conseil d'administration	15 oct.	5
		SI		Tramway - Lien temporaire Vimy / Gérard-Morisset	18 oct.	4
	PR		Tramway - Comité de liaison - démarrage	27 oct.	1	
Nov.	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	1 nov.	4
			EV	AGASS	8 nov.	1
	AO			9^e Assemblée- Positionnement des stations de tramway	8 nov.	8/11
			EV	Avenir de l'Église du Très-Saint-Sacrement	16 nov.	1
		PR		Service 311 de la Ville de Québec (lien vers la présentation)	28 nov.	3
Déc.		SI DO		Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	1 déc.	2
	RT			Rencontre de travail du conseil d'administration	5 déc.	5
	AO, PI		PR	10^e Assemblée – Bain portuaire l'Oasis	6 déc.	10/10
			PR	et Espace Saint-Sacrement et l'avenir de l'église		

Légende :
CA Conseil d'administration ; **AE** Atelier d'échanges ; **AG** Assemblée générale ; **AO** Assemblée ordinaire ; **AS** Assemblée spéciale ;
CP Consultation publique ; **DM** Document ; **DO** Demande d'opinion ; **EV** Événement ; **FO** Formation ; **PI** Projet d'initiative ;
PR Présentation ; **RP** Rencontre préparatoire ; **RT** Rencontre de de travail ; **SI** Séance d'information.

3 RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Nous reproduisons ci-dessous les résolutions qui ont été prises en 2022 concernant des éléments importants pour le quartier et pour le conseil. À noter que le libellé des résolutions a été simplifié aux fins du présent rapport. Toutes les résolutions peuvent être consultées dans les [procès-verbaux](#) déposés sur la page web du conseil de quartier.

Résolutions concernant des éléments importants	Résultats
<p>22-01-03 – 11 janvier - CONSIDÉRANT QUE la visibilité problématique à l'intersection du boulevard de l'Entente et de l'avenue Saint-Sacrement constitue un risque indéniable pour la sécurité des automobilistes et que la venue prochaine du tramway augmentera les risques ; IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de rendre l'intersection du boulevard de l'Entente et de la côte Saint-Sacrement plus sécuritaire notamment en permettant d'avoir une meilleure visibilité.</p>	<p>La Ville a répondu le 7 juin 2022 que l'analyse ne démontre pas d'enjeu de sécurité nécessitant des interventions immédiates (procès-verbal du 8 juin 2022). Toutefois des interventions pour améliorer la sécurité dans ce secteur pourraient avoir lieu prochainement.</p>
<p>2022-04-20 - 5 avril - CONSIDÉRANT le grand intérêt que le projet de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et du corridor scolaire suscite auprès des citoyens du quartier et les nombreuses préoccupations qu'ils ont formulées lors de la séance d'information du 1^{er} mars 2022 au regard de la sécurité des piétons et des vélos, de la mobilité active, du verdissement et de la préservation des qualités urbaines du quartier, notamment ; CONSIDÉRANT QUE des citoyens et des groupes de citoyens attendent des réponses aux questions et commentaires adressées à la Ville et que le conseil de quartier a lui-même soumis à la Ville un document d'analyse faisant état des questionnements soulevés par le projet et demandant des modifications ainsi qu'un arrêt de la production des plans et devis afin de pouvoir statuer sur les améliorations à apporter ; CONSIDÉRANT l'échéancier très serré de réalisation du projet à l'été et à l'automne 2022 ; IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier demande à la Ville de Québec de répondre à tous les questionnements soulevés concernant le projet de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et du corridor scolaire d'ici le 15 avril par écrit et lors de la prochaine assemblée du conseil de quartier prévue le 3 mai 2022 dans le cadre d'une nouvelle séance publique et qu'elle procède à des modifications au projet.</p>	<p>La Ville tient une première séance d'information et d'échanges sur le projet de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys lors de l'assemblée du 1^{er} mars 2022 (procès-verbal et fiche de participation citoyenne 275). Une nouvelle présentation du projet est faite en assemblée spéciale, le 9 mai 2022 (procès-verbal). À cette occasion, le conseil d'administration remercie la Ville pour la synthèse qui a été faite des commentaires citoyens et pour l'amélioration du concept qui en a résulté. La requalification de l'avenue était attendue depuis de nombreuses années. C'est probablement au niveau du vélo scolaire que les améliorations sont les moins évidentes, mais les mesures d'apaisement de la circulation devraient contribuer au confort des cyclistes adultes et des piétons.</p>
<p>22-04-21 - 5 avril - CONSIDÉRANT QUE le budget résiduel de 1 929 \$ du projet 2021 de mobilisation à la sécurité routière a été reporté en 2022 et que l'Association des parents d'élèves du Collège Stanislas de Québec (APECSQ) organise en 2022 une séance de formation similaire et qu'elle souhaite que le conseil de quartier y participe ; IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier soit partenaire de l'activité de formation à vélo 2022 organisée par l'APECSQ et qu'il y contribue financièrement pour un montant de 500 \$.</p>	<p>La formation à vélo s'est tenue le 28 mai 2022 en partenariat avec l'APECSQ, l'Unité de Loisir et de Sport de la Capitale-Nationale, le Collège Stanislas et le conseil de quartier. 56 jeunes âgés de 3 à 11 ans y ont participé.</p>

<p>22-04-22 – 5 avril - CONSIDÉRANT QUE la population de Québec est de plus en plus souvent invitée à communiquer avec le 311 pour rapporter tout problème ou commentaire et que les informations transmises circulent entre les différents services de la Ville qui les documentent et en font le suivi, il est résolu que le conseil de quartier invite la Ville de Québec à faire une présentation du service 311 à son assemblée ordinaire du 3 mai 2022.</p>	<p>La présentation du service 311 a eu lieu le 28 novembre 2022 par visioconférence en ouverture de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Tous les conseils d'administration ont été invités à assister à la rencontre. L'enregistrement disponible en ligne.</p>
<p>22-05-26 – 4 mai - Concernant une demande d'opinion relativement au Règlement R.C.A.1V.Q. 456 modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et portant sur les zones 16012Hb, 16013Hb, 16031Ha et 16033Ha quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant (article 383) et sur les zones 16023Mb et 16074Mb quant à l'aménagement d'un tablier de manœuvre (article 676), il est résolu que le conseil d'administration se prononce pour une option C en faveur du projet de règlement sous réserve que la Ville examine la possibilité d'étendre l'application de l'article 383 à un maximum d'autres zones du quartier, et celle de l'article 676, jusqu'à l'avenue Ernest-Gagnon, de part et d'autre du chemin Sainte-Foy.</p>	<p>Le rapport de la consultation publique et de la demande d'opinion est disponible en ligne (fiche de participation citoyenne 322).</p> <p>Le règlement R.C.A.1V.Q. 456 est entré en vigueur le 29 août 2022. Malgré la recommandation du conseil de quartier, aucune autre zone n'a été ajoutée.</p>
<p>22-05-30 – 4 mai - CONSIDÉRANT QUE des travaux réalisés l'automne dernier ont endommagé le pavage du corridor cyclable Hélène-Boullé près de son intersection avec l'avenue de Vimy, que des citoyens ont signalé le problème au 311 sans succès et que la sécurité du corridor cyclable est essentielle à son utilisation, il est résolu que le conseil de quartier demande à la Ville de sécuriser, dans les meilleurs délais, la portion endommagée du corridor cyclable Hélène-Boullé située près de l'avenue de Vimy.</p>	<p>La portion endommagée du corridor cyclable résultant de travaux réalisés sur la propriété adjacente à l'automne 2021 par un entrepreneur privé a été remise en état en mai 2022.</p>
<p>22-07-35 – 13 septembre - ATTENDU QUE le projet d'initiative du concours de photos n'a pas soulevé l'intérêt des gens du quartier et que le budget résiduel de 650 \$ peut être affecté à une activité de nature similaire tel qu'un projet créatif auprès des écoles qui pourrait contribuer à sensibiliser les jeunes aux réalités du quartier et souligner le 25^e anniversaire du conseil de quartier ; il est résolu que le conseil de quartier réaffecte la subvention du projet d'initiative du concours de photos au projet créatif auprès des écoles du quartier et dépose une nouvelle demande de budget d'initiative auprès de la Ville de Québec.</p>	<p>Le budget du projet d'initiative du concours de photos a été réaffecté, avec l'aval de la Ville, au projet créatif auprès des écoles du quartier.</p> <p>Aucune nouvelle demande de subvention n'a encore été déposée.</p>
<p>22-07-36 – 13 septembre - ATTENDU QUE les ventes de garage constituent un événement rassembleur à l'échelle d'un quartier et que le conseil de quartier souhaite dynamiser et promouvoir la participation citoyenne, il est résolu que le conseil de quartier dépose une demande de projet d'initiative auprès de la Ville pour l'organisation et la publicisation d'un événement rassembleur dans le quartier.</p>	<p>La demande de projet d'initiative n'a pas encore été déposée à la Ville. Elle le sera en prévision de la tenue d'une vente de garage sur l'avenue Madeleine-De-Verchères le 26 août 2023.</p>
<p>22-08-41 – 11 octobre - Concernant l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sacrement relativement à la modification réglementaire R.C.A.1V.Q. 469 relativement à la zone 16028HB, les membres du conseil d'administration se prononcent unanimement en faveur de la modification (projet Nouvel habitat pour personnes vieillissantes du 1538-1542, boulevard René-Lévesque O.).</p>	<p>Le rapport de la consultation publique et de la demande d'opinion est disponible en ligne (fiche de participation citoyenne 423).</p> <p>Le règlement R.C.A.1V.Q. 469 est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2022.</p>
<p>22-08-42 – 11 octobre - CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier souhaite un tramway efficace pour desservir les clientèles d'âge et de capacité physique variés du quartier ; CONSIDÉRANT QUE ce tramway modifiera de façon durable le paysage urbain du quartier et que la distance entre les stations revêt une</p>	<p>Le conseil de quartier tenait à exprimer formellement son opinion sur le positionnement inapproprié des stations de tramway prévues dans le quartier de Saint-Sacrement. Il souhaite vivement obtenir</p>

importance primordiale pour son attractivité et que la carte des dessertes obtenue le 13 septembre 2022 de la Ville montre des creux dans les secteurs ouest du quartier comparativement à ceux de l'est ;
CONSIDÉRANT QUE ce déficit résulte du déséquilibre dans les distances entre les stations, soit approximativement 970 m entre Maguire/Painchaud et Holland, 500 m entre Holland et Collège Saint-Charles-Garnier et 370 m entre cette dernière et Belvédère ;
CONSIDÉRANT QUE l'avenue Marguerite-Bourgeoys constitue un axe privilégié de circulation piétonne et scolaire; qu'elle a fait l'objet d'un réaménagement la rendant encore plus attractive; qu'elle mène au cœur commercial du chemin Sainte-Foy et constitue un endroit privilégié de connectivité urbaine; qu'elle est une voie principale de collecte nord-sud entre le boulevard de l'Entente, le boulevard Laurier et le chemin Saint-Louis ; qu'elle constitue l'épine dorsale de la densité résidentielle et commerciale d'une large partie du quartier et qu'un tramway y circulait déjà à la naissance du quartier ;
CONSIDÉRANT QUE l'avenue Holland est très achalandée et qu'elle le sera davantage à l'arrivée du tramway avec des enjeux encore plus importants de sécurité piétonne ;
CONSIDÉRANT QU'AUCUNE analyse multicritère n'a été déposée par la Ville et que les critères justifiant l'emplacement des stations (performance, desserte, générateurs de déplacements, connectivité, lisibilité, intermodalité et contraintes) penchent autant sinon plus en faveur de Marguerite-Bourgeoys ;
CONSIDÉRANT QU'il existe un enjeu d'acceptabilité sociale important autour du tramway et que l'écoute et l'ouverture manifestées par la Ville ouvrent la possibilité de revoir le positionnement des stations ;
CONSIDÉRANT QUE la station Gérard-Morisset sera remplacée par la station Maguire/Painchaud, près de 500 m plus à l'ouest, sans égard à la pétition de plus de 640 signatures en faveur de son maintien ;
CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a fait la proposition d'une station Marguerite-Bourgeoys en juin 2021 et que des échanges ont eu lieu avec la Ville montrant que l'implantation de cette station en remplacement de Holland serait similaire et sans enjeu majeur et que le déplacement de la station Collège Saint-Charles-Garnier située trop près de la station Belvédère ne pouvait être retenu ;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier recommande à la Ville soit de **déplacer la station Holland vers Marguerite-Bourgeoys**, soit d'ajouter une station intermédiaire entre les stations Holland et Maguire/Painchaud. Une station Marguerite-Bourgeoys rééquilibrerait la distance à 730 m par rapport à Maguire/Painchaud et à 740 m par rapport à Collège Saint-Charles-Garnier. Une station intermédiaire réduirait quant à elle à 485 m la distance par rapport à Holland et par rapport à Maguire/Painchaud. Les deux alternatives rétabliraient le déséquilibre de la desserte du quartier.

une réponse positive de la part de la Ville et du Bureau de projet du tramway.

22-10-45 – 6 décembre - Il est résolu que le conseil de quartier recommande à la Ville de Québec d'entrer en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de ses citoyens, gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment, en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du **bain portuaire l'Oasis** du Village Nordik du Port de Québec (OBNL), entre autres, au volet de la masse

La résolution du conseil de quartier se veut solidaire de celle du conseil de quartier de Saint-Roch adoptée le [24 novembre 2022](#).

salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.

22-10-46 – 6 décembre - IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec de rendre disponibles sans délai et sans intermédiaire les **données de qualité de l'eau** qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment, au bassin Louise intérieur.

La résolution du conseil de quartier se veut solidaire de celle du conseil de quartier de Saint-Roch adoptée le [24 novembre 2022](#).

22-10-47 – 6 décembre - CONSIDÉRANT QUE la Ville veut dorénavant tenir les séances du conseil municipal les premiers et troisièmes mardis du mois, qu'elle n'a consulté aucun organisme en amont de cette proposition, qu'elle travaille actuellement de concert avec les conseils de quartier à réviser leurs pratiques et leur fonctionnement en favorisant notamment une meilleure collaboration entre eux et l'administration municipale et qu'il ne semble pas y avoir d'urgence à débiter ce projet; IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier indique à la Ville qu'il n'est pas contre le projet pilote de modification d'horaire des séances du conseil municipal pour faciliter la conciliation travail et vie personnelle, mais qu'il recommande qu'il soit mis en place en septembre 2023 au lieu de février 2023 pour laisser le temps aux organisations et aux bénévoles de s'ajuster.

La Ville va de l'avant avec son projet pilote qui sera effectif à compter de février 2023. En conséquence, le conseil de quartier modifie la date de ses assemblées jusqu'en juin 2023 et opte pour les deuxièmes mardis du mois.

En l'absence de la secrétaire de soutien en raison d'un conflit d'horaire, la rédaction des procès-verbaux se fera à partir d'un enregistrement des séances.

22-10-48 – 6 décembre - CONSIDÉRANT QUE la solitude et l'isolement des personnes âgées est une préoccupation qui nous sollicite tous et toutes et que diverses activités organisées par des tierces parties sont source de joie et réconfort ; CONSIDÉRANT QUE le coût d'un spectacle d'une heure vingt minutes est d'environ 300 \$; CONSIDÉRANT QUE cinq spectacles pourraient être planifiés et organisés par le conseil de quartier ; IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec une subvention de 1 500 \$ pour un **projet d'initiative visant à organiser cinq spectacles** dans des résidences pour personnes âgées du quartier d'ici le printemps 2023.

Le projet d'initiative *Contre la solitude des personnes âgées* a été autorisé le 21 décembre 2022 par le conseil exécutif pour un montant de 1 500 \$ ([IC2022-015](#)).

22-10-49 – 6 décembre - CONSIDÉRANT QUE la marche est une activité bénéfique pour le physique et le moral des personnes âgées ; CONSIDÉRANT QUE des résidences pour personnes autonomes et semi-autonomes sont situées près du chemin Sainte-Foy et que certains résidents y font leurs emplettes à pied ; IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec d'installer, d'ici la saison estivale 2023, du **meublier urbain** adapté (exemple : bancs situés à quelques endroits) notamment sur l'avenue du Père-Pelletier afin de favoriser les déplacements des personnes âgées de ce secteur.

La recommandation ayant été déposée à la Ville en décembre, un suivi sera fait en 2023.

22-10-50 – 6 décembre - CONSIDÉRANT QUE le Carnaval de Québec est un événement hivernal important et connu dans le monde entier et que la prochaine édition se tiendra du 3 au 12 février 2023 ; CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Carnaval désire mettre en place des activités hors des lieux principaux et qu'un partenaire d'expertise, Défi Château de neige, pourrait se joindre au conseil de quartier pour réaliser un concours de sculptures sur neige dans le quartier ; CONSIDÉRANT QUE des besoins spécifiques pourraient être nécessaires de la part de la Ville de Québec (blocs de neige, circulation restreinte, fermeture de rue, sécurité, information, etc.), que des bourses seront remises aux gagnants et que l'organisation du Carnaval prévoit faire la promotion des activités partenaires sur ses différentes

Le projet d'initiative *Concours de sculptures sur neige dans le cadre du Carnaval de Québec* a été autorisé par le conseil exécutif pour un montant de 1 500 \$ ([IC2022-014](#)).

plateformes au début de janvier 2023 ; IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec une subvention de 1 500 \$ pour un **projet d'initiative visant la tenue d'un concours de sculptures sur neige le 4 février 2023** en partenariat avec l'organisation du Carnaval du Québec et l'organisme Défi Château de neige. Elle demande également l'assistance de la Ville pour sécuriser les lieux, fournir la neige et le support nécessaire selon les besoins et pour faire l'annonce de cette activité sur son site Web d'événements.

4 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les activités du conseil réalisées en 2022 ont été regroupées par ordre chronologique et selon la même classification que son [plan d'action 2021-2022](#).

4.1 ENGAGEMENT AUPRÈS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES

Prendre acte des besoins des citoyens, des enjeux liés au quartier et des possibilités de développer et d'agir en concertation avec eux ou avec des partenaires. Soutenir les demandes citoyennes.

- **Rehaussement de la norme nickel et qualité de l'air** – En février, le conseil de quartier recevait le président du conseil de quartier du Vieux-Limoilou pour en savoir davantage sur la [mobilisation citoyenne](#) qui s'oppose au rehaussement de la norme de nickel de 14 ng / m³ à 70 ng / m³ proposée par le gouvernement du Québec.
La consultation publique sur le sujet s'est tenue jusqu'au 20 février 2022 et le 5 avril suivant, le gouvernement confirmait qu'il allait de l'avant avec son projet malgré la mobilisation citoyenne et l'opinion exprimée en comité plénier par la Ville de Québec qui aurait nettement préféré que le principe de précaution soit appliqué.
De [l'analyse du projet Laurentia](#) en 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avait pourtant fait le constat que la population des quartiers centraux avoisinants le Port de Québec était particulièrement affectée et vulnérable du fait que le milieu est déjà saturé de particules fines et de contaminants et que des dépassements de normes sont fréquemment observés, notamment pour le nickel. Ces concentrations élevées de nickel sont notamment générées par le transbordement de sulfure de fer et de pentlandite en provenance de l'Ungava et du Labrador. Le rehaussement de la norme ne tient nettement pas compte de ce constat.
Outre les équipements industrialo-portuaires, ce sont les réseaux autoroutiers, l'incinérateur de même que les feux de foyers qui contribuent au cumul des polluants et compromettent la qualité de l'air. La problématique n'est pas sans affecter aussi le quartier de Saint-Sacrement. La station météorologique de Saint-Charles-Garnier montre en effet, pour 202,0 un taux moyen de particules fines comparable à celui de la station du Vieux-Limoilou (7,8 ng / m³ versus 8,7 ng / m³).
- **Réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et corridor scolaire** – En janvier 2022, le conseil de quartier apprend inopinément que la Ville a lancé un appel d'offres concernant le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys.
En [mars 2022](#), la Ville dévoile au conseil de quartier son plan d'aménagement de l'avenue et du corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement. Les intentions sont claires : apaiser la circulation, favoriser la mobilité active et améliorer la canopée par un rétrécissement de la chaussée, un élargissement des trottoirs, des saillies aux intersections et l'ajout d'arbres, de mobilier urbain, de traverses piétonnes et de signalisation.
Le projet est accueilli très favorablement. La sécurité routière à proximité de l'école est un sujet de préoccupation majeur au conseil de quartier depuis longtemps et le projet de rendre l'avenue Marguerite-Bourgeoys plus attrayante et conviviale faisait déjà partie du [plan directeur du quartier](#) en 2001.

Aussi intéressant soit-il toutefois, le projet tel que présenté en déçoit plus d'un. Il ne tient aucunement compte du prolongement de l'axe cyclable Marguerite-Bourgeoys pour favoriser les déplacements nord sud et notamment les déplacements scolaires, de la nécessité d'un arrêt à l'intersection de la rue Frontenac pour sécuriser la traverse scolaire et finalement du fait que les banquettes de plantation qui séparent les trottoirs de la rue sont une caractéristique historique et intrinsèque au quartier.

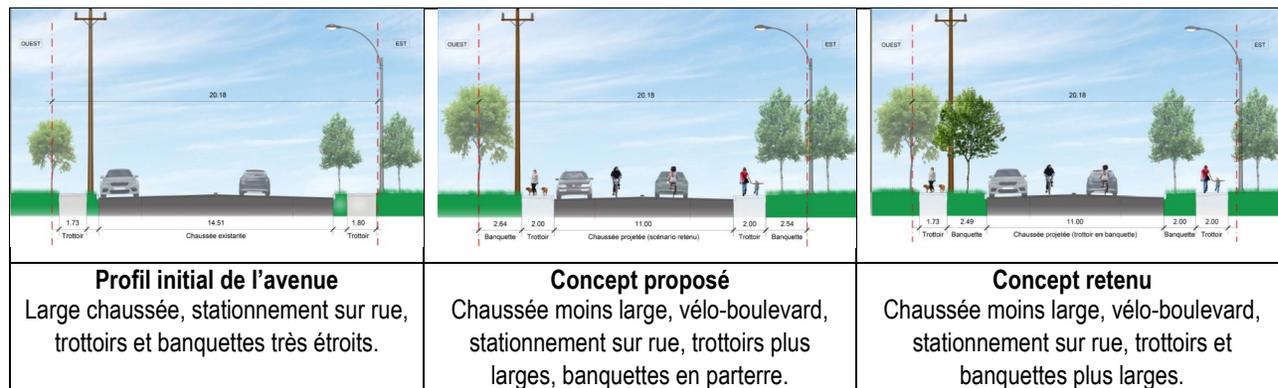
Le conseil de quartier fait alors parvenir ses préoccupations et celles des citoyens et citoyennes à la Ville et demande des réponses avant que les plans et devis ne soient complétés.

Une nouvelle présentation du projet a lieu lors d'une assemblée spéciale qui se tient le [9 mai 2022](#).

La Ville présente alors trois scénarios possibles d'insertion cyclable sur l'avenue mais aucun n'est vraiment avantageux pour la sécurité, le verdissement et la déminéralisation comparativement à un quatrième scénario d'axe convivial incluant des mesures supplémentaires d'apaisement de la circulation et fonctionnant à la manière d'un vélo-boulevard.

Ce concept est bonifié par des intersections surélevées à plusieurs endroits, des arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Frontenac et à celle de la rue Barrin et par la conservation et même l'élargissement des banquettes de plantation en bordure de rue qui sont une signature du quartier.

Les travaux sont réalisés entre août et octobre à l'exception des plantations et de la signalisation temporaire qui sont reportées au printemps.



- Église Saint-Sacrement** – En 2020, le conseil a donné son soutien au mouvement [SOS Saint-Sacrement](#) pour la préservation de l'église du Saint-Sacrement. Le mouvement a poursuivi ses représentations. Le 20 mai 2020, le ministère de la Culture et des Communications dépose un avis d'intention de classement qui sera prolongé jusqu'en mai 2022.

Le [7 septembre 2021](#), les deux groupes citoyens [SOS Saint-Sacrement](#) et *Espace communautaire Saint-Sacrement* présentent au conseil de quartier les enjeux relatifs à la sauvegarde et à la revalorisation de l'église Saint-Sacrement.

En décembre 2021, le nouveau conseil municipal accorde un investissement de 100 000 \$ pour dresser un état de situation de l'église.

Le [18 mai 2022](#), le conseil de quartier tient une assemblée spéciale sur l'avenir de l'église qui réunit 70 personnes. Deux jours plus tard, soit le 20 mai 2022, l'église est finalement classée et une somme de 4 M \$ est allouée à la Ville dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'église.

Parallèlement, la Ville entreprend une démarche de valorisation de l'église dont elle confie le mandat à un organisme à but non lucratif (OBNL), *Écobâtiment* ([fiche de participation citoyenne 445](#)). Un sondage est réalisé en ligne entre le 1^{er} et le 27 novembre 2022.

Le [6 décembre 2022](#), les deux groupes citoyens sont invités à présenter un état de la situation au conseil de quartier.

Parallèlement aux activités citoyennes qui sont en cours, des étudiants de l'Université Laval se penchent sur l'église et son environnement immédiat sur le coteau Sainte-Geneviève.

Le conseil attend avec intérêt les résultats de la démarche de valorisation menée par la Ville et les groupes citoyens ainsi que les résultats des études universitaires.

- **Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier** – À la suite de l'entrée en vigueur de sa [nouvelle politique de participation publique](#) le 1^{er} mai 2021, la Ville doit harmoniser son [Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#). Une première consultation à cet effet a eu lieu le 23 septembre 2021 auprès de la présidence des 27 conseils de quartier de la Ville.

Un atelier d'échange a lieu par la suite avec les conseils d'administration le 2 juin 2022. Les idées et commentaires formulés à cette occasion ont ensuite été priorisés par la Ville au moyen d'un sondage qui était en ligne du 30 juin au 11 septembre 2022.

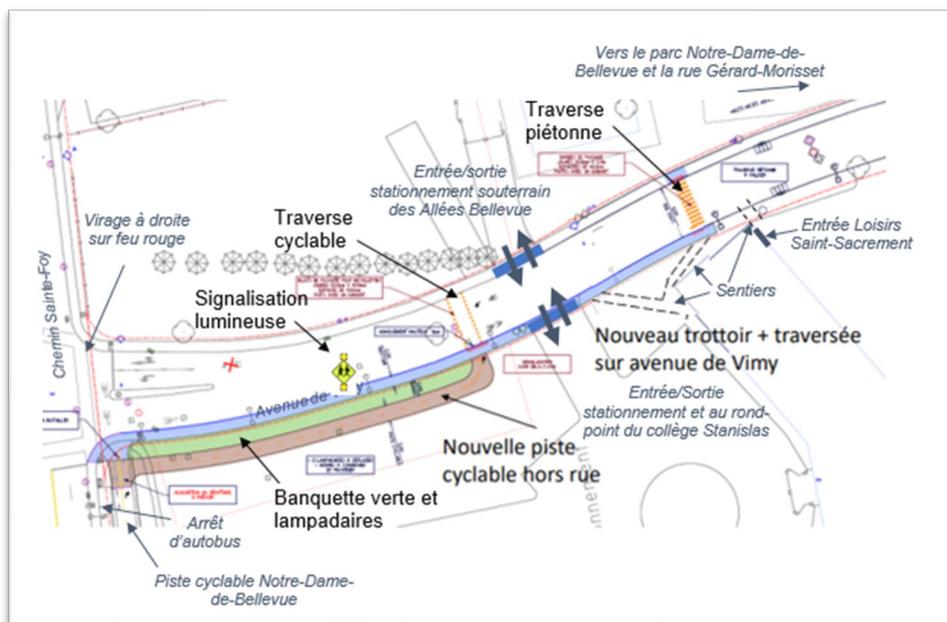
Les priorités ont été regroupées en pistes d'action et présentées aux membres des conseils d'administration le 1^{er} décembre 2022.

Les conseils de quartier ont maintenant jusqu'au 1^{er} mars 2023 pour exprimer leurs recommandations sur ces pistes d'action et adopter une résolution. Les sujets les plus problématiques portent sur la représentation des genres au sein des conseils d'administration et sur la définition du quorum lorsque les rencontres ont lieu à la fois en présentiel et par visioconférence.

- **Corridor scolaire du Collège Stanislas et rues avoisinantes** – À la suite de l'annonce en février 2022 de l'établissement d'un lien temporaire reliant l'avenue de Vimy à la rue Gérard-Morisset, une lettre conjointe du conseil de quartier, de la direction et de l'Association des parents d'élèves du Collège Stanislas et de l'école Montessori est adressée le 11 mai 2021 à la Ville pour lui faire part des différentes problématiques de sécurité routière et scolaire sur l'avenue de Vimy.

Le 13 septembre 2021, la Ville répond qu'un trottoir et un tronçon cyclable vont être installés du côté ouest de l'avenue de Vimy et que la signalisation sera modifiée (procès-verbal [5 octobre 2021](#)).

Le [8 juin 2022](#), la Ville précise les aménagements prévus lors d'un atelier d'échanges avec les citoyens et citoyennes ([fiche de participation citoyenne 354](#)). De nouveaux aménagements sont prévus sur l'avenue de Vimy, ainsi que sur la rue Eymard, l'avenue Madeleine-De Verchères et la rue Hélène-Boullé pour sécuriser le corridor scolaire et les liens cyclables.



Le projet est intéressant et fort attendu, mais les personnes présentes à l'atelier d'échanges soulèvent des enjeux sur l'avenue de Vimy en raison des conflits entre la mobilité active et la circulation routière dans ce secteur dus à la présence d'un parc municipal, d'écoles, d'un centre de loisirs et de plusieurs complexes résidentiels. On questionne plus particulièrement le permis de virage à droite sur feu rouge sur le chemin Sainte-Foy, le manque d'espace à l'arrêt d'autobus, les entrées et sorties de stationnement qui se font face de part et d'autre de l'avenue ainsi que la traverse cyclable projetée.

Une nouvelle séance d'information et d'échanges est prévue au printemps à la suite de quoi les travaux pourraient être réalisés à l'été 2023.

- **Zones accidentogènes du chemin Sainte-Foy** – Le conseil de quartier a été sensibilisé en 2020 au fait que le chemin Sainte-Foy comporte plusieurs zones accidentogènes. Une citoyenne a réitéré la problématique en septembre 2022 en rappelant la nouvelle collision mortelle survenue sur le chemin Sainte-Foy le 29 juin 2022 qui porte à quatre le nombre de

PIÉTONS HEURTÉS MORTELLEMENT SUR LE CHEMIN SAINTE-FOY DEPUIS 2015						
Année	Date	Localisation	Victime	Âge	Moment	Véhicule
2022	29 juin	Entre Ernest-Gagnon et Sir Adolphe Routhier	Femme	Octogénaire (83 ans)	Vers 21 h	Automobile en direction est. Délit de fuite.
2019	1 ^{er} sept.	Entre Joffre et Cardinal-Rouleau	Femme	Septuagénaire (78 ans)	Vers 20 h 45	Automobile en direction est
2016	24 déc.	Entre Marguerite Bourgeois et Père-Pelletier	Homme	Octogénaire	Vers 21 h	Automobile en direction est
2015	1 ^{er} déc.	Angle Eymard	Homme	Sexagénaire	Vers 16 h 30	Autobus RTC en direction ouest

piétons mortellement atteints sur le chemin Sainte-Foy en l'espace de 8 ans.

Un constat d'autant plus troublant que toutes les victimes sont des personnes âgées.

Le conseil de quartier a recommandé à la Ville en 2020 de revoir le tronçon accidentogène compris entre la rue Eymard et l'avenue Ernest-Gagnon afin de le rendre plus sécuritaire (résolution 20-CA-08) et d'y réduire la vitesse à 30 km/h comme cela se fait déjà devant l'école internationale Saint-Sacrement, entre la rue Eymard et l'avenue Marguerite-Bourgeois (résolution 20-CA-39) ([Rapport annuel 2020](#)).

La Ville a répondu qu'elle avait l'intention d'analyser ce tronçon accidentogène et d'y ajouter éventuellement des mesures supplémentaires d'apaisement en même temps qu'elle travaillerait sur les corridors scolaires dans le cadre de la stratégie de sécurité routière 2020-2024. Des interventions ont notamment eu lieu sur le corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement, à l'intersection de la rue Eymard et à celle de l'avenue Marguerite-Bourgeois où les traverses d'interblochs notamment, jugées peu sécuritaires, ont été remplacées par des traverses piétonnes asphaltées.

Touché par les collisions mortelles impliquant des personnes âgées dans un quartier pourtant paisible et accueillant au cœur de La Cité-Limoilou, le conseil de quartier ne peut que marteler auprès de la Ville le besoin d'apaiser l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy au cœur du quartier et d'inviter les piétons et surtout les personnes âgées à redoubler de prudence, particulièrement le soir lorsque la visibilité est moindre.

- **Le projet de tramway et ses stations dans le quartier de Saint-Sacrement** – La nouvelle administration municipale a fait le point au début de 2022 sur le projet de tramway et lancé une série de séances d'information qui ont tenu les conseils de quartier largement occupés. Les membres du conseil d'administration ont assisté à une vingtaine de séances dont celles portant sur le boulevard René-Lévesque, la station Saint-Charles-Garnier et le lien temporaire de l'avenue de Vimy le concernant plus particulièrement.

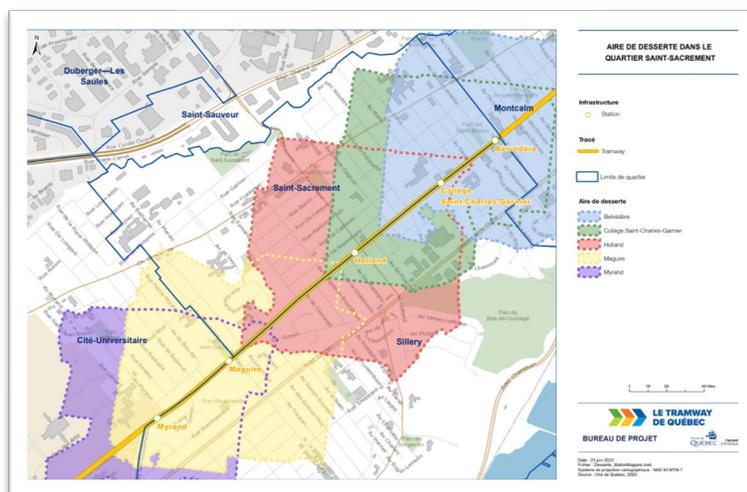
Le 27 octobre 2022, la Ville a lancé un nouveau comité de liaison qui remplacera les différents comités de bon voisinage prévus par l'administration précédente et qui n'ont pas jamais été fonctionnels.

À différentes occasions, les citoyens et citoyennes du quartier ont pu exprimer leurs préoccupations quant aux impacts du tramway sur la circulation nord-sud en particulier sur les avenues Belvédère, Holland, Marguerite-Bourgeoys, Eymard et de Vimy. Ils s'inquiètent également pour la survie des arbres majestueux qui bordent le boulevard René-Lévesque. Certains résidents vont encore plus loin et prennent parti pour *Québec Mérite Mieux* ou pour *Québec désire son tramway*.

Le conseil d'administration a adopté une position plutôt neutre, ni pour ni contre, son but premier étant d'être à l'écoute, de faire circuler et de transmettre les informations.

Une pétition citoyenne et un mémoire déposé auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en 2020 dénonçait l'abandon de la station Gérard-Morisset en faveur de la station Maguire/Painchaud près d'un demi-kilomètre plus à l'ouest.

Le 29 juin 2021, le conseil de quartier revenait à la charge et questionnait les critères retenus



pour le choix des stations. Les discussions se sont poursuivies en 2022 et en octobre, le Bureau de projet du tramway transmettait au conseil de quartier un plan de desserte du quartier qui a ravivé le questionnement. Le secteur est du quartier est bien desservi par les stations René-Lévesque et Saint-Charles-Garnier, mais le secteur ouest l'est beaucoup moins à cause

de la grande distance qui sépare les stations Holland et Maguire/Painchaud (970 m).

Dans une [résolution fleuve](#), le conseil a réitéré en octobre son insatisfaction quant à la position des stations dans le quartier et recommandé de rééquilibrer la distance entre les stations pour en améliorer la desserte. Il s'est montré en faveur d'une station Marguerite-Bourgeoys plutôt qu'une station Holland ou à défaut, d'une station intermédiaire à mi-chemin entre les stations Holland et Maguire/Painchaud, comme aurait pu l'être la station Gérard-Morisset que plusieurs ont réclamé.

- **Lien temporaire avenue de Vimy – rue Gérard-Morisset** – La Ville a tenu une séance d'information virtuelle le 18 octobre 2022 sur le lien temporaire de sécurité qui raccordera l'avenue de Vimy à la rue Gérard-Morisset pendant la durée des travaux prévus pour l'aménagement du tramway dans le secteur. ([fiche de participation citoyenne 432](#)). Les enjeux citoyens concernent les arbres matures du parc Notre-Dame-de-Bellevue, le débit de circulation et la mobilité active.

4.2 COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

Communiquer de l'information sur différents aspects de la vie du quartier. Maintenir et augmenter les activités sur la page Facebook du conseil de quartier de Saint-Sacrement. Participer aux formations offertes par la Ville. Diffuser l'information aux citoyens du quartier. Conserver la mémoire du conseil de quartier.

- **Monmontcalm** – Le conseil a renouvelé son abonnement et son appui au média web d'information locale Monmontcalm.com qui fait la promotion des activités des quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement et qui diffuse l'actualité locale.
- **Page Facebook** – Une trentaine de publications ont paru sur la [page Facebook](#) du conseil en 2022.
- **Groupe Facebook** – En marge de la page Facebook du conseil de quartier, le groupe privé [Quartier Saint-Sacrement : ses résidents au cœur de Québec](#) a vu le jour en mai 2021. Le groupe se veut un espace communautaire et social dédié à la population du quartier. Après un an et demi d'existence, le groupe compte 980 membres.
- **Table de concertation Vélo des conseils de quartier** – Un membre du conseil d'administration représente le conseil à la Table de concertation Vélo. Il assiste aux rencontres mensuelles de la Table et s'intéresse de plus près au développement des liens cyclables dans le quartier.
- **Formation des administrateurs** – Les membres du conseil d'administration ont participé à diverses formations dispensées par la Ville concernant le mandat et le fonctionnement des conseils de quartier, les rôles des administrateurs, l'urbanisme et la collecte des résidus alimentaires.
- **Sondage d'opinion** – Les [résultats du sondage](#) portant sur les préoccupations et les enjeux du quartier qui a été réalisé du 9 au 20 février 2022 ont été présentés à l'assemblée générale annuelle du [5 avril 2022](#). Le sondage était accessible sur les pages Facebook du quartier ainsi que sur Monmontcalm.com. Au total, 113 personnes ont répondu aux 9 questions soumise.

La sécurité routière est ressortie comme l'enjeu le plus important

notamment aux traverses piétonnes, sur les corridors scolaires et sur les pistes cyclables. On souhaite une surveillance policière accrue concernant le non-respect des arrêts et de la limite vitesse.

La vitalité commerciale est le deuxième enjeu majeur. On souhaiterait améliorer l'offre alimentaire, avoir plus de restaurants et de stationnements, des devantures commerciales plus attrayantes, une place publique et une rue conviviale.



L'environnement se classe du troisième rang et les préoccupations concernent l'augmentation de la canopée et des espaces verts, le compostage et la mise en valeur des ruelles. Quant à



l'environnement bâti, on souhaite préserver l'église et les éléments architecturaux du quartier.

Concernant la mobilité active qui arrive au quatrième rang, on souhaite des trottoirs plus larges, mieux entretenus et déneigés, des bornes pour vélos électriques, plus de sentiers de marche

notamment sur le coteau Sainte-Geneviève et un parc canin digne de ce nom.

Les loisirs sportifs et le vivre-ensemble se classent en dernier, mais ne sont pas en reste quant aux souhaits exprimés : plus d'équipements en hiver comme une patinoire couverte et une station chaleureuse et plus d'aménagements en été comme des jardins collectifs, des stations d'exercices et des jeux d'eau. L'accès public au parc-école Holland serait apprécié, de même que l'amélioration du terrain de tennis et de la patinoire du parc des Saints-Martyrs.

Ces préoccupations reflètent celles exprimées dans différents documents produits par le conseil de quartier portant sur la [sécurité routière](#), la [mobilité active](#), la [mobilité durable](#) ainsi que dans le Plan directeur du quartier ([Portrait global](#) et [Orientations](#)) et le [Plan particulier d'urbanisme Pôle Belvédère](#).

Plusieurs des souhaits exprimés se sont concrétisés en 2022 ou sont en voie de l'être : le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et de son corridor scolaire avec ses trottoirs plus larges, ses banquettes de verdissement et ses mesures d'apaisement ; la conservation de l'église Saint-Sacrement et sa revalorisation par les citoyens et citoyennes ; la dynamisation de l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy et ses activités festives ; la station chaleureuse inaugurée en janvier 2023 dans le parc Samuel-Holland ; le rajeunissement des modules de jeux du parc Saint-Sacrement ; des projets à venir pour bonifier les liens cyclables sur la rue Eymard et l'avenue de Vimy ainsi que sur la rue Hélène-Boullé. En terminant mentionnons qu'une surveillance policière accrue a eu lieu sur le boulevard de l'Entente et sur l'avenue Holland à la suite de plusieurs requêtes placées au 311 par des citoyens et citoyennes concernant des vitesses excessives.

4.3 HISTOIRE ET PATRIMOINE

Faire connaître l'histoire du quartier. Favoriser la participation des citoyens à la diffusion de l'histoire du quartier. Participer au développement du sentiment d'appartenance au quartier.

- **Blogue Saint-Sacrement Illustré** – En septembre 2016, bénéficiant d'un projet d'initiative de 2 000 \$ de la Ville de Québec, le conseil de quartier mettait en place le [blogue Saint-Sacrement illustré](#) ainsi que le [groupe Facebook](#) du même nom avec pour objectifs de faire connaître l'histoire ancienne du quartier.

Le projet d'initiative s'est poursuivi en 2019 avec une nouvelle subvention de 2 000 \$. Aucune publication n'a été produite en 2021. Le projet d'initiative a été reconduit en 2022. Aucune nouvelle activité n'a été réalisée de sorte que le budget de 875 \$ est reporté en 2023.

4.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

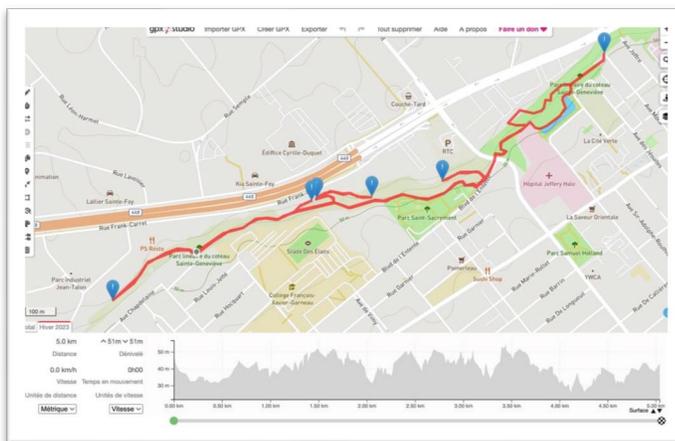
Préciser les particularités du quartier et les besoins identifiés par les citoyens. Assister aux consultations. Répondre aux sondages. Au besoin, rédiger des mémoires ou autres documents pour expliquer davantage les enjeux liés au quartier et émettre des recommandations.

- **Demandes d'opinion** – Deux demandes d'opinion concernant des modifications réglementaires ont été soumises en 2022 au conseil de quartier par le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou (voir le [point 5](#)). Une autre demande d'opinion concernant la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier a été déposée en décembre. La réponse du conseil de quartier est attendue pour mars 2023.
- **Déroptions mineures** – Deux demandes de dérogations mineures ont été portées à l'attention du conseil d'administration (voir le [point 5](#)). Le conseil n'a pas à se prononcer à ce sujet, mais ses membres peuvent s'exprimer lors de la séance du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou qui traite la demande. Aucune intervention n'a été faite en ce sens, aucune des dérogations ne présentant d'enjeux pour le quartier.

4.5 ENVIRONNEMENT

Protéger l'environnement du quartier. Cibler des endroits du quartier pour des projets de verdissement. Assurer une vigilance concernant le respect des lois et règlements. Inventorier les éléments d'intérêt et au besoin, en assurer la préservation et la mise en valeur.

- **Coteau Sainte-Geneviève** – Le conseil de quartier salue l'initiative de résidents du quartier qui ont mis en place et entretiennent un sentier de raquettes sur le coteau Sainte-Geneviève,



derrière la Cité Verte, l'hôpital Jeffery Hale, le Centre des Loisirs Saint-Sacrement, le Cégep Garneau et le complexe Cohabitat.

Le sentier qui s'étale en plusieurs segments à la hauteur de l'avenue Monk jusqu'à la rue de Longpré fait plus de 2 km de longueur.

La carte ci-jointe a été publiée sur la page Facebook [Les AmiEs du Coteau Sainte-Geneviève](#).

4.6 VIE COMMUNAUTAIRE

Contribuer au développement de la solidarité entre voisins. Mettre en œuvre dans le quartier des actions liées à l'approche Voisins solidaires du Réseau québécois des Villes et villages en santé. Collaborer à l'organisation de fêtes dans le quartier.

- **Fête d'hiver du quartier** – La Fête d'hiver traditionnellement organisée par les Loisirs Saint-Sacrement en février n'a pas eu lieu en 2022.
- **Saint-Sacrement en fête** – L'événement Saint-Sacrement en fête organisé par Les Loisirs Saint-Sacrement était de retour le 24 septembre 2022, de 10 h à 16 h, sur le chemin Sainte-Foy qui était piétonnier pour l'occasion. Plusieurs centaines de personnes y ont défilé tout au long de la journée. Le conseil de quartier de Saint-Sacrement y était pour faire part de ses activités et souligner ses 25 ans d'existence (1997-2022).
- **Fête du printemps** – En mai, les grands et les petits se sont réunis au parc Saint-Sacrement pour profiter des activités organisées par les Loisirs Saint-Sacrement.
- **Fête des voisins** – La fête a eu lieu le samedi 4 juin 2022. Malgré la température peu clémente, de petits rassemblements ont eu lieu près du parc Bellevue, sur la rue Barrin ainsi que sur l'avenue Madeleine-De Verchères.
- **Marche exploratoire** – Pour briser l'isolement, l'organisme Mobilisation Haute-Ville organise des [marches exploratoires](#). Celle du quartier Saint-Sacrement a eu lieu le lundi 19 septembre à 18 h 30. Elle a débuté à l'église Saint-Sacrement pour se terminer devant le YWCA.
- **Café réparation** – Organisé en partenariat par Mobilisation Haute-Ville, le Centre Jacques-Cartier et l'atelier coopératif La Patente, l'atelier s'est tenu le dimanche 4 décembre, de 13 h à 16 h, au Centre des loisirs Saint-Sacrement. Il s'agissait du premier [café réparation](#) à se tenir dans la haute-ville.
- **Nouvel habitat pour personnes vieillissantes et autonomes** – Le 3 décembre 2019, une résidente du quartier faisait part au conseil de quartier de son intérêt à mettre de l'avant de nouvelles façons de faire pour garder des personnes âgées le plus longtemps possible dans leur quartier tout en bénéficiant d'un environnement chaleureux, convivial et sécuritaire. Depuis ce temps, l'instigatrice du projet a fait l'acquisition d'un immeuble de trois logements sis aux 1538 à 1542, boulevard René-Lévesque Ouest. Le projet consistera à y ajouter une unité de logement en cour-arrière et à transformer certains espaces pour en faire une salle commune et un jardin d'hiver intérieur. Les logements seront également reliés par des portes communicantes.
Le conseil de quartier souhaite tout le succès possible à ce projet innovateur. Le règlement autorisant l'ajout d'un logement est [entré en vigueur](#) le 1^{er} décembre 2022.

- **Dynamisation du chemin Sainte-Foy** – Dans le cadre de son [Plan commerce 2022-2025](#), la Ville a poursuivi son programme de soutien aux projets d'animation urbaine et de



développement des regroupements de gens d'affaires.

C'est dans ce contexte que l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement (AGASS) a réalisé un sondage auprès des commerçants et résidents du quartier en août 2022 et mis de l'avant un projet d'activités automnales pour dynamiser le chemin Sainte-Foy à l'occasion des fêtes de l'Halloween et de Noël.

Le projet subventionné par la Ville a été réalisé en partenariat avec le Centre des Loisirs Saint-Sacrement. Il a été présenté à l'assemblée du [11 octobre 2022](#) du conseil de quartier par la présidente de l'Association.

Plusieurs activités festives ont eu lieu entre le 13 octobre et le 3 décembre sur un chemin Sainte-

Foy qui s'était fait piéton à ces occasions ([voir la page Facebook de l'Association](#)). Un gros bravo aux organisateurs du projet.

- **Bain portuaire** – À l'instar des autres conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, le conseil de quartier de Saint-Sacrement a recommandé à la Ville de rendre publiques les données sur la qualité de l'eau de son territoire et de pérenniser les installations du bain portuaire l'Oasis du Port de Québec, en contribuant à ses coûts d'opération. Le bain portuaire n'est qu'à 25 minutes à vélo du quartier de Saint-Sacrement.
- **Projets d'initiative** – En vertu de [l'article 35.16](#) de sa charte, la Ville peut verser des subventions aux conseils de quartier pour les soutenir dans la réalisation de projets reliés à leur mandat ou leur plan d'action. Quatre projets d'initiative sont ainsi subventionnés au conseil de quartier.

Blogue Saint-Sacrement illustré – En septembre 2016, le conseil de quartier mettait en place le [blogue Saint-Sacrement illustré](#) pour faire connaître l'histoire du quartier. Plusieurs articles ont été publiés à ce jour. Le projet qui est reconduit d'année en année dispose encore d'une subvention de 875 \$.

Projet créatif avec les écoles du quartier – En remplacement du concours de photographies qui n'a pas donné les résultats escomptés, le conseil de quartier tient un concours de création de toute nature concernant le quartier en partenariat avec des écoles du quartier. Ce projet se veut une contribution au programme du primaire qui vise l'acquisition chez l'enfant d'une représentation de l'espace et notamment de celle de son quartier. Le projet soulignera en même temps le 25^e anniversaire du conseil de quartier. La subvention en cours est de 650\$.

Projet Contre la solitude des personnes âgées - Préoccupé par la solitude et l'isolement qui frappent souvent les personnes âgées, un projet de prestations musicales a été mis de l'avant par le conseil de quartier. Ce projet consiste à organiser 5 spectacles dans différentes

résidences pour personnes âgées du quartier. La subvention allouée en décembre est de 1 500 \$.

- **Concours de sculptures sur neige** – Le conseil de quartier se propose de tenir dans le quartier de Saint-Sacrement un concours de sculptures sur neige, en partenariat le Carnaval de Québec, la Ville de Québec et l'organisme [Défi Château de neige](#). Les finalistes seront dévoilés le 4 février 2023 dans le cadre de la 69^e édition du carnaval. La subvention allouée en décembre est de 1 500 \$.

4.7 SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET MOBILITÉ ACTIVE

Soutenir les modes de déplacements diversifiés et sécuritaires dans le quartier. Poursuivre la mise en œuvre du plan local de mobilité durable en appuyant les initiatives visant des déplacements sécuritaires pour tous les usagers. Travailler en concertation avec la Ville et les partenaires à la sensibilisation à la sécurité routière.

- **Tramway — Localisation des stations** – À la suite des représentations faites auprès du Bureau de projet du tramway le 29 juin 2021, le conseil de quartier a de nouveau fait valoir sa position en octobre 2022 pour mieux équilibrer les distances entre les stations dans le quartier de Saint-Sacrement (voir le point sur le [projet de tramway et ses stations dans le quartier](#)).
- **Projet de mobilisation à la sécurité routière** – Le conseil de quartier a obtenu une subvention de 3 000 \$ pour réaliser des activités de sensibilisation au regard de la sécurité routière en 2022. Diverses publications sont à paraître dans les bottins scolaires.
- **Corridor cyclable** – Une section du [corridor cyclable Hélène-Boullé](#) a été endommagée à l'automne 2021 par les travaux qui ont eu lieu devant le Collège Stanislas. Le conseil de quartier de même que plusieurs citoyens et citoyennes se sont plaints au 311. Un résident a même dénoncé le fait qu'il ait fallu attendre presque six mois pour que la piste soit réparée ([Le Soleil, 19 mai 2022](#)).

5 DEMANDES D'OPINION ET DÉROGATIONS MINEURES

En 2022, le conseil de quartier de Saint-Sacrement a statué sur deux demandes d'opinion et pris connaissance de deux demandes de dérogations mineures.

Demandes d'opinion concernant le quartier

4 mai 2022 – Demande d'opinion – Règles d'assouplissement concernant l'empiètement d'un escalier en cour avant et l'aménagement d'un tablier de manœuvre ([fiche de participation citoyenne 322](#))

Le règlement R.C.A.1V.Q. 456 modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 16012Hb, 16013Hb, 16031Ha et 16033Ha en autorisant désormais l'empiètement d'un escalier extérieur en cour avant lorsqu'il dessert un étage supérieur au premier étage d'un bâtiment (article 383) et aux zones 16023Mb et 16074Mb où l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre sur un lot lorsqu'un bâtiment est muni d'un quai de chargement ou de déchargement ne s'applique plus (article 676).

Le règlement est [entré en vigueur](#) le 29 août 2022.

Le conseil de quartier s'était prononcé en faveur du projet de règlement sous réserve que la Ville examine la possibilité d'étendre l'application de l'article 383 à un maximum d'autres zones du quartier, et celle de l'article 676, jusqu'à l'avenue Ernest-Gagnon, de part et d'autre du chemin Sainte-Foy. Aucune de ces zones n'a été ajoutée.

11 octobre 2022 – Demande d'opinion – Secteur du 1538-1542 boul. René-Lévesque Ouest - Création d'une nouvelle zone autorisant quatre logements (R.C.A.1V.Q. 469) ([Fiche de participation citoyenne 423](#))

Le projet consiste en un agrandissement vers l'arrière du bâtiment résidentiel de trois logements localisé aux 1538 à 1542, boulevard René-Lévesque Ouest, dans la zone 16028Hb, ce qui portera à quatre le nombre de logements du bâtiment.

Le règlement R.C.A.1V.Q. 469 modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme en créant la zone 16076Hb à même une partie de la zone 16028Hb. Les normes applicables à cette nouvelle zone demeurent les mêmes, à l'exception du nombre maximal de logements qui est augmenté à quatre.

Le règlement est [entré en vigueur](#) le 1^{er} décembre 2022.

Dérogations mineures concernant le quartier

5 janvier 2022 – Propriété sise aux 959 et 959-B, avenue Madeleine-De Verchères

La demande consiste à rendre réputé conforme un retrait de 48 % plutôt que 50 % de la section de la façade de l'immeuble contiguë au mur latéral pour permettre l'aire de stationnement existante.

La [décision](#) d'accorder la dérogation a été rendue le 24 janvier 2022.

20 avril 2022 – Propriété sise au 660, avenue Marguerite-Bourgeoys

La demande consiste à rendre réputés conformes la largeur minimale d'une case de stationnement à 2,5 m au lieu de 2,6 m ainsi qu'un empiètement de la case de stationnement en façade du bâtiment principal de 0,9 mètre.

La [décision](#) a été rendue le 9 mai 2022. La dérogation a été accordée conditionnellement au respect des conditions suivantes : retirer les pavés actuels et végétaliser la zone contiguë à l'aire de stationnement projetée; implanter une bordure d'un minimum de 0,1 m de hauteur afin de délimiter l'aire de stationnement et la surface végétalisée et planter un arbre en cour avant, en lien avec l'objectif de bonification de la végétalisation des cours avant sur cette artère.

6 ÉTATS FINANCIERS

En 2022, le conseil de quartier Saint-Sacrement a bénéficié d'un budget de fonctionnement (2 100 \$) et de subventions de la part de la Ville de Québec (6 000 \$). Les dépenses de fonctionnement ont trait aux frais de secrétariat (1 430 \$), frais de banque (35 \$), abonnement à Monmontcalm (333 \$), mise à jour du Registraire des entreprises (37 \$) et papeterie (232 \$).

BILAN	\$	\$
	2022	2021
ACTIF		
Budget de fonctionnement	474	43
Subvention à recevoir (Projets d'initiative)	3 000	300
Part de qualification	5	5
Projet Mobilité durable	527	522
Projets Initiatives (Blogue et Créations)	1 533	1 576
Projet Sécurité routière	4 429	2 733
Total de l'actif	9 968	5 179
PASSIF		
Chèques en circulation (Budget de fonctionnement)	444	347
Autres chèques en circulation	0	805
Total du passif	444	1 152
Avoir net	9 524	4 027
Total du passif et de l'avoir net	9 968	5 179
ÉTAT DES RÉSULTATS	\$	\$
REVENUS		
Budget de fonctionnement	2 100	1 400
Projets Initiatives	3 000	700
Projet Sécurité routière	3 000	3 000
Revenu d'intérêts	15	3
Total des revenus	8 115	5 103
DÉPENSES		
Budget de fonctionnement	2 068	1 616
Projets Initiatives	50	0
Projet Sécurité routière	500	1 071
Total des dépenses	2 618	2 687
Excédent des revenus sur les dépenses	5 497	2 416
Actif net au 31 décembre de l'année précédente	4 027	1 611
Actif net	9 524	4 027